

LE SYSTEME ADMINISTRATIF FRANCAIS

Les modalités d'organisation :

CENTRALISATION : pouvoir hiérarchique est confié à un lieu d'administration, au centre
la centralisation comporte une variante : **LA DÉCONCENTRATION** – elle permet de déléguer un pouvoir de décision à un représentant soumis à un contrôle par l'autorité hiérarchique (tous les services qui représentent l'État, par exemple un préfet, une direction régionale)

DECENTRALISATION : une représentation juridique distincte, donc autonome, c'est une autorité élue

LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES FRANCAISES :

I. L'ADMINISTRATION CENTRALISÉE DE L'ETAT

L'ADMINISTRATION CENTRALE

l'administration est soumise à une autorité unique – le chef de gouvernement et le chef de l'État (bicéphalisme administratif - il y a deux têtes au sommet de l'État)

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE :

pouvoir de nomination

pouvoir réglementaire très limité

pouvoir dans le secteur diplomatique et dans le secteur militaire

(ceci peut poser des problèmes dans les périodes de cohabitation (en 2002 fin de la dernière cohabitation L. Jospin x J. Chirac)

Palais de l'Élysée – qui se trouve en bas des Champs-Élysées, 55 rue du Faubourg-Saint-Honoré à L'actuel hôte de l'Élysée est **François Hollande**, président de la République française depuis le 15 mai 2012.

LE PREMIER MINISTRE :

le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation

le premier ministre dirige l'action du gouvernement dans son action

responsable de la défense nationale

dispose du pouvoir réglementaire

c'est le 1er ministre qui est à l'origine de la plupart des règlements et décrets

le chef de l'administration

« Matignon » - l'Hôtel de Matignon (57 rue de Varennes – c'était le siège de l'ambassade de l'Empire austro-hongrois)

L'actuel hôte de Matignon est **Jean-Marc Ayrault**, Premier ministre depuis le 15 mai 2012.

LE GOUVERNEMENT

- **MINISTRES** - membres de gouvernement, nommés et révoqués par le Président de la République sur la proposition du Premier ministre
- soumis à la responsabilité politique et individuelle devant le chef de l'État
- soumis à la responsabilité juridique devant le système pénal
- pas de pouvoir réglementaire (cela appartient au premier ministre)

- hiérarchie : différentes catégories : LE MINISTRE D'ETAT – le plus important
 - LE MINISTRE
 - LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
 - LES SECRÉTAIRES DE L'ÉTAT

Le Conseil des ministres se réunit tous les mercredis matins

L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE

Depuis la Révolution : département – vise à simplifier l'action et la vie des Français, permettre de se rendre dans la journée au siège de l'administration et se rendre à la maison avant le coucher de soleil à cheval (entre un lieu frontalier et le siège du département)

Depuis la Ve République : la région

DEPARTEMENT

un représentant de l'État est placé dans chaque département – un préfet
sa vocation c'est de faire respecter l'autorité de l'État sur le territoire

le préfet est nommé par le Premier ministre et le Ministre de l'Intérieur pour une durée déterminée/
normalement 3- ans (s'il reste trop longtemps, il peut se faire des amitiés x impartialité, loyauté, ne doit pas s'impliquer, ne peut pas faire la grève)

il représente tout le gouvernement et informe le gouvernement sur l'évolution de l'opinion publique et l'explique la politique du gouvernement

veille à la sécurité, tranquillité, salubrité et le respect de la dignité

REGION

une institution très jeune en France - depuis 1964

le préfet de la région :

rôle dans la matière des investissements, négociations avec les collectivités locales

détermine quelles sont les grandes priorités au sein de la région, l'état a une vision sur la politique des investissements publics

est aidé dans sa mission importante de la mise en œuvre des politiques européennes

II. L'ADMINISTRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNE

nombre élevé des communes – 36 700 communes
depuis 1934 plus que 50 % de la population devient majoritairement urbaine (maintenant 80%)
principe de subsidiarité – prendre la décision de proximité ; le choix le plus pertinent est celui qui se fait le plus proche
CONSEIL MUNICIPAL
maire + ses adjoints – élus pour 6 au suffrage universel directe, le maire est élu à la première réunion du conseil

le maire : 2 fonctions :

AGENT DE L'ÉTAT

déconcentration - officier de l'état civil (registre des naissances, mariages, décès ; adoptions, divorces), officier de police judiciaire (constate une infraction), recensement de la population

AGENT DE LA COMMUNE

budget de la commune, chef de police administrative (pour assurer la sécurité, tranquillité, salubrité, dignité)

DEPARTEMENT

La France est divisée en 101 départements, dont cinq sont situés en outre-mer.

CONSEIL GÉNÉRAL – chaque conseil général emploie 4500 fonctionnaires, un grand employeur
comporte une assemblée départementale – élus – conseillers généraux ; élus pour 6 ans de mandat

Président du conseil général – élu pour 3 ans

COMPÉTENCES :

- sociale
- handicapés, aide à l'enfant, enfants maltraités
- éducation - collèges
- transports – routes départementales

REGION

La France est composée de 27 régions dont 22 en métropole et 5 outre-mer .
collectivité la plus récente

Assemblée régionale ; Conseil régional, élus pour 6 ans

Président de la région, aidé par ses vice-présidents

COMPÉTENCES :

- économiques et d'aménagement du territoire
- aide aux créations d'entreprises, à la création de l'emploi
- éducation – lycée, orientation et formation professionnelle
- transport – ferroviaire – chemin de fer, aérien